

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 20
Votants : 32

Date de convocation :
19/06/2024

**Date de publication
de la convocation :**
19/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme VICTOR Catherine (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à M.BASSOLEIL Hervé) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M.RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme GAUDRY Céline (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. RUET Guillaume) - Mme COURBET Bénédicte (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - M.FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme DEFERT Josette) - M. STURM Yves (procuration à M. PAJOT Frédéric)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

PERSONNEL MUNICIPAL – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Création de cinq emplois permanents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code,

Ces emplois correspondent au grade du cadre d'emplois des adjoints techniques et administratifs, catégories C, filière technique et administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35h.

Si les emplois en question ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La nature des fonctions, à savoir l'exécution de travaux ouvriers ou techniques et de travaux administratifs nécessitant une qualification professionnelle, justifie particulièrement le recours à un agent contractuel, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 366, 377 et 409

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

SERVICE	GRADE	CATÉGORIE	ÉCHELON	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	DURÉE
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique	C	10	35h	01/08/2024	3 ans
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique	C	01	35 h	01/08/2024	3 ans
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique	C	01	35 h	01/08/2024	3 ans
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	10	35 h	01/08/2024	3 ans
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint administratif	C	01	35 h	01/08/2024	3 ans

Vu la présentation de ces dossiers à la commission PÔLE RESSOURCES du 13 juin 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-MODIFIE le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, les emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoint technique à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,

DIT que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} août 2024.

-DIT qu'il est créé 3 emplois d'adjoint technique pour occuper les missions d'adjoint technique, de catégorie C, filière Technique, à raison de 35 heures, pour une durée de 3 ans,

-DIT qu'il est créé 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour occuper les missions d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, filière technique, à raison de 35 heures, pour une durée de 3 ans,

-DIT qu'il est créé 1 emploi d'adjoint administratif pour occuper la mission d'adjoint administratif, filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaire, pour une durée de 3 ans,

-INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget général de la commune,

-DONNE à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 25 juin 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO